

Depuis quelques années le développement de différentes formes de contractualisation, entre paysans et entreprises agroalimentaires, est une des évolutions marquantes des systèmes agraires et alimentaires mondiaux. Dans une note publiée en 2013, la commission Agriculture et Alimentation (C2A) évoquait les principaux questionnements encore en débat sur ce sujet. **Une étude réalisée en 2014, a permis de préciser l'analyse sur ces grands enjeux :**

- L'agriculture contractuelle renforce-t-elle les exploitations familiales et les agricultures paysannes ainsi que leur insertion plus juste dans les filières agricoles ? Favorise-t-elle l'inclusion et le renforcement des organisations paysannes ?
- Mène-t-elle vers plus d'équité sur les filières ou des relations de pouvoir toujours asymétriques ?
- L'agriculture contractuelle peut-elle constituer un modèle économique inclusif ? Sous quelles conditions ? Peut-elle contribuer à la souveraineté alimentaire et à la protection de l'environnement ?
- Quelles politiques publiques pour que l'agriculture sous contrat amène à une plus grande autonomie paysanne ou du salariat agricole ?

Afin de discuter de l'ensemble de ces questions et mettre en discussion les analyses et propositions de la C2A, Coordination SUD invite les acteurs de la société civile du Nord et du Sud, ainsi que les représentants des pouvoirs publics français et de la recherche, à venir débattre à l'occasion d'un séminaire, **le 20 janvier 2015.**

RÉSERVEZ LA DATE



Vous invite au séminaire intitulé :

**« L'agriculture contractuelle contribue-t-elle
au renforcement des agricultures
paysannes du Sud ? »**

**Mardi 20 janvier 2015
de 10h à 17h30**

au Campus du Jardin tropical
45 bis, avenue de la Belle Gabrielle à Nogent-sur-Marne
Accès RER A - Arrêt Nogent-sur-Marne

Contact : Carline Mainenti – c.mainenti@avsf.org

INVITATION